

Compte rendu conseil municipal du 18 mars 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : le 12 mars 2015

Etaient présents :

Mesdames CALLAND Rosalie, DUVAL-DASSO Claire, GUILAIN Catherine, QUIEVREUX Sophie

Messieurs CHOLET Sébastien, DALONGEVILLE Hervé, DUMANT Christophe, FRAISE Mathieu, LEVIEL Guy, LEVIEL Nicolas.

Absents excusés : Monsieur CATHERIN Sébastien

Le Conseil Municipal a désigné conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Madame CALLAND Rosalie pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à l'unanimité des voix et signé le compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2015, passe aux délibérations suivantes sous la présidence du Maire Mathieu FRAISE.

Délibération n°1 : Agent recenseur

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 3 octobre 2014, une délibération a été prise pour la mise en place d'un agent recenseur. Le recensement de la population étant terminé le Maire demande l'autorisation aux conseillers de verser une indemnité de 482 euros à l'agent recenseur. Cette indemnité sera intégralement remboursée à la commune par l'état.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité de voix, le versement de cette indemnité.

Le bordereau de recensement de la population peut être consulté soit à la Mairie sur le panneau d'affichage, soit sur le site internet.

Délibération n° 2 : Heures complémentaires secrétaire

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé

Pour le bon fonctionnement du secrétariat et pour palier à un surcroit de travail ponctuel, Mathieu FRAISE demande au Conseil Municipal l'autorisation d'attribuer des heures complémentaires à la secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe d'accorder des heures complémentaires à la secrétaire pour surcroit de travail ponctuel.

Délibération n°3 : Indemnité perceptrice

Rapporteur : Le Maire Mathieu FRAISE

Exposé

Comme tous les ans le Conseil Municipal est sollicité pour verser une indemnité de gestion au percepneur du Trésor Public pour un montant de 192.15€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à 10 voix pour et 1 abstention, le versement de l'indemnité.

Délibération n° 4 : Création d'une régie pour la salle communale

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé

Dans un souci de transparence, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une régie pour la salle communale.

Le régisseur et son suppléant, devront gérer, dans les conditions fixées par l'acte de création de régie, les encaissements des locations de la salle communale et les dépenses.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité POUR, le Conseil Municipal autorise Le Maire à créer une régie pour la salle communale.

Délibération n° 5 : Création des commissions communales

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions municipales. Seul la commission d'appels d'offres est obligatoire. (Conf. à l'article 22 du code des marchés publics)

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier des questions soumises au Conseil.

Toutes les commissions demeurent sous la présidence, la responsabilité administrative et juridique du maire. Lorsqu'un vice-président est nommé, celui-ci en devient l'animateur et le coordinateur.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de désigner des élus qui travailleront dans les commissions suivantes.

Commission obligatoire

1°) Commission d'appels d'offres

Président : Mathieu FRAISE

Titulaires : CHOLET Sébastien – DUVAL-DASSO Claire – CALLAND Rosalie

Suppléants : LEVIEL Guy – DALONGEVILLE Hervé – LEVIEL Nicolas

Commissions facultatives

2°) Commission communale des impôts indirects

Président : Mathieu FRAISE

Membres : dans l'attente d'une réponse administrative.

Composée de six titulaires et six suppléants.

3°) Commission Administrative pour la révision des listes électorales de la commune – de la Chambre d'agriculture, de la chambre des métiers et des prudhommes)

Président : Mathieu FRAISE

Un délégué désigné par la préfecture : Guy LEVIEL

Un délégué choisi par le tribunal de grande instance : Pascale ROBERT

4°) Commission du développement économique et des finances

Président : Mathieu FRAISE

Membres : CALLAND Rosalie – DUVAL-DASSO Claire – GUILAIN Catherine – Sophie QUIEVREUX – CATHERIN Sébastien – CHOLET Sébastien – DALONGEVILLE Hervé – DUMANT Christophe – LEVIEL Guy – LEVIEL Nicolas.

Des experts sur invitations

5°) Commission d'administration du Centre Communale d'Action Sociale (ou CCAS)

Président : Mathieu FRAISE

Membres élus : CALLAND Rosalie – QUIEVREUX Sophie – LEVIEL Guy- DUMANT Christophe.

Membres nommés :

Représentant les associations familiales : GUILBAUD Claire

Représentant l'insertion et la lutte contre l'exclusion » : METTE Mathilde

Représentant les associations de retraités et de personnes âgées : DUMANT Constance

Représentant les personnes handicapées : LAMENDIN Hubert

6°) Commission Urbanisme et Patrimoine

Vice-Président : CHOLET Sébastien et LEVIEL Guy

Membres : CALLAND Rosalie – GUILAIN Catherine- DALONGEVILLE Hervé – DUMANT Christophe – LEVIEL Nicolas – FRAISE Mathieu

7°) Commission des affaires culturelles

Vice –président : QUIEVREUX Sophie

Membres : CALLAND Rosalie – GUILAIN Catherine – CATHERIN Sébastien – DALONGEVILLE Hervé – DUMANT Christophe – LEVIEL Nicolas

8°) Commission Administrative

Vice-Président : QUIEVREUX Sophie

Membres : CALLAND Rosalie – DUVAL Claire

9°) Commission Communication – informations extérieures

Vice-président : DALONGEVILLE Hervé

Membres : CALLAND Rosalie – GUILAIN Catherine

10°) Commission Sécurité- Prévention

Vice-Président : CATHERIN Sébastien

Membres : DALONGEVILLE Hervé – DUMANT Christophe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de ces commissions ainsi que leurs représentants.

Délibération n° 6 : Délibération des remboursements des frais des conseillers

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé

Certains conseillers, dans le cadre de leur fonction, ont engagé des dépenses pour la commune. Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de les rembourser sur pièces justificatives.

Il est précisé qu'une démarche d'ouverture de comptes est engagée auprès de divers organismes. La commune est en attente d'acceptation.

Les différentes dépenses sont :

Des frais concernant le site internet engagés par Hervé DALONGEVILLE.

L'achat de bouteilles de gaz pour la cuisine de la salle communale, des timbres pour l'affranchissement du courrier de la mairie dans le cadre des révisions des listes électorales et de la rénovation d'une plaque de cochet par Mathieu FRAISE.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à rembourser, sur présentation de pièces justificatives, les frais engagés par les conseillers.

Délibération n° 7 : Vote pour la création d'un droit de préemption

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Le Conseil Municipal reporte la délibération n° 7 afin de rassembler plus d'informations à ce sujet.

Délibération n° 8 : Missions et délégations de signature aux Adjointes

Exposé :

L'article L2122-18 du code général des Collectivités territoriales confère au maire d'une commune la possibilité de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Monsieur le maire indique que selon la loi, chaque adjoint possède la délégation d'officier d'état civil mais aussi d'officier de police judiciaire.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2015 fixant à trois le nombre des adjoints et considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de leur donner délégation aux fonctions suivantes :

Monsieur CHOLET Sébastien, premier adjoint, intervient à compter du 1 avril 2015 dans les domaines suivants :

- Délégation dans la commission de l'urbanisme et du patrimoine, le suivi de l'entretien de la voirie et Signature des permis de construire en l'absence du Maire.
- Rédaction des projets de délibération présentés au Conseil Municipal, concernant son activité

Cette délégation entraîne également la signature de tout acte en l'absence du Maire.

Madame QUIEVREUX Sophie, 2^e Adjointe, intervient à compter du 1 avril 2015 dans les domaines suivants :

- Délégation dans les commissions des affaires culturelles et de l'Administration générale.
- Rédaction des projets de délibération présentés au Conseil Municipal, concernant son activité.

Cette délégation entraîne également la signature de tout acte en l'absence du maire et du 1^{er} adjoint.

Monsieur LEVIEL Guy, 3^e adjoint, intervient à compter du 1 avril 2015 dans les domaines suivants :

- Suivi, en binôme avec CHOLET Sébastien, de tout ce qui concerne l'urbanisme et le patrimoine.

Cette délégation entraîne également la signature de tout acte en l'absence du Maire et des 1^{er} ET 2^e Adjointes

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie à Monsieur le Maire le soin de rédiger les arrêtés de délégation de fonction et de signature des trois adjoints conformément aux missions décrites ci-dessus.